



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

algies vasculaires de la face

Question écrite n° 40422

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les personnes atteintes de pathologies appelées algies vasculaires de la face. Cette maladie rare, dite « maladie orpheline », engendre des douleurs intolérables, souvent imprévisibles et sans véritables symptômes précurseurs. Elle est souvent incomprise par l'entourage et les employeurs qui ne peuvent imaginer l'intensité invalidante de la crise. De nombreuses personnes frappées par ce mal sont dans l'incapacité totale de conserver leur emploi, à la suite d'un absentéisme quasi permanent, ce qui pose la question de la prise en charge de la maladie et de ses conséquences sur le plan social. En conséquence, il lui demande de bien vouloir tout mettre en oeuvre pour que les algies vasculaires de la face soient prises en charge à 100 % par la sécurité sociale, surtout pour les personnes atteintes de la forme chronique de la maladie. Cette mesure permettrait la prise en charge par la sécurité sociale des médicaments tels que l'Imiject et l'Oxygénothérapie à domicile ainsi que les traitements de fond prescrits. Il lui demande également de lui indiquer l'état d'avancement des recherches sur cette maladie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40422

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2004, page 3970